Licence Sciences et technologies

La formation propose le ou les parcours suivants : :

› Parcours Sciences et design
› Parcours Physique-musicologie (double licence)

Présentation

Cette mention de licence a pour vocation de regrouper les parcours de l'Université Grenoble Alpes à l'interface entre les sciences exactes (sciences de la vie, chimie, physique, mécanique, sciences de la terre, informatique, mathématiques...) et les sciences humaines ou les arts.

La mention Sciences et technologies étant transdisciplinaire, elle interagit avec certaines mentions disciplinaires de licence, et a donc des liens avec les axes stratégiques définis pour chacune de ces mentions.

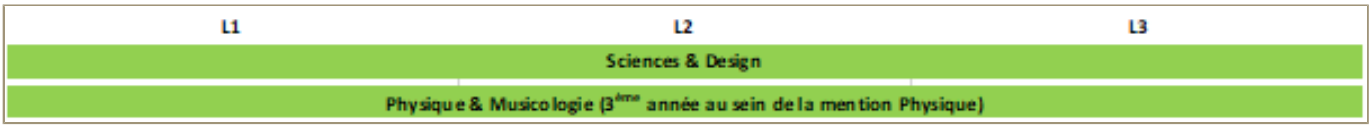

- Le parcours Sciences et design a pour objectif de former des scientifiques ouverts à la création et aux relations entre innovation et société, ou des designers préparés à l'innovation contemporaine, complexe et à forte teneur technologique. Il est organisé en partenariat avec l'école nationale supérieure d'architecture de Grenoble (ENSAG)
- Le parcours Physique-musicologie donne la possibilité d'obtenir en trois ans à la fois une licence de Musicologie et une licence de Physique

Admission

Conditions d'admission

- La première année de licence est accessible aux candidats titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme accepté en équivalence (capacité en droit, DAEU,...). Elle est également accessible aux candidats étrangers domiciliés hors UE (procédure de la demande d'admission préalable)
- La deuxième année et la troisième année sont accessibles aux étudiants titulaires de 60 ou 120 crédits obtenus dans ce même cursus ou via une validation (d'acquis ou d'études) selon les conditions déterminées par l'université ou la formation

Public formation continue : Vous relevez de la formation continue :

- si vous reprenez vos études après 2 ans d'interruption d'études,
- ou si vous suiviez une formation sous le régime formation continue l'une des 2 années précédentes
- ou si vous êtes salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant

Toutes les informations de cette page sont indicatives et n'ont pas de valeur contractuelle - Mis à jour le 23 août 2023

Si vous n'avez pas le diplôme requis pour intégrer la formation, vous pouvez entreprendre une démarche de validation des acquis personnels et professionnels (VAPP)

Pour plus d'informations, consultez la page web de la Direction de la formation continue et de l'apprentissage

Vous pouvez également Consulter les tarifs s'appliquant aux publics de la formation continue.

Candidature

Vous souhaitez candidater et vous inscrire ? Sachez que la procédure diffère selon le diplôme envisagé, le diplôme obtenu, ou le lieu de résidence pour les étudiants étrangers. Laissez-vous guider simplement en suivant ce lien

Pré-requis obligatoires

La réussite en première année de licence scientifique nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Il est attendu des candidats en licence mention Sciences et technologies de :

- Disposer de compétences scientifiques : cette mention implique, en effet, d'avoir une capacité à analyser, poser une problématique et mener un raisonnement, une capacité d'abstraction, de logique et de modélisation et la maîtrise d'un socle de connaissances disciplinaires et des méthodes expérimentales associées
- Disposer de compétences en communication : cette mention nécessite en effet une capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée, une aptitude à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise et une capacité à l'écrire et à la parler à un niveau B
- Disposer de compétences méthodologiques et comportementales : cette mention requiert une curiosité intellectuelle, une capacité à s'organiser et à conduire ses apprentissages et, enfin, une aptitude à programmer son travail personnel et à s'y tenir dans la durée

Dans ces grands domaines et pour toutes les mentions de licence scientifique, le lycéen doit attester a minima une maîtrise correcte des principales compétences scientifiques cibles de la classe de terminale. En outre :

- Chaque mention de licence scientifique se caractérise par une discipline majeure (le nom de la mention), pour laquelle il est préconisé une très bonne maîtrise des matières correspondantes au lycée, et une bonne maîtrise des compétences expérimentales éventuellement associées
- Chaque mention inclut souvent une seconde discipline pour laquelle il est préconisé une bonne maîtrise des matières correspondantes au lycée

Est préconisée à la fin de la classe de terminale une bonne maîtrise des compétences attendues dans l'une au moins des disciplines suivantes : Mathématiques, Physique-chimie, Sciences de la vie et de la terre ou Sciences de l'ingénieur. Est préconisée à la fin de la classe de terminale une maîtrise correcte des compétences expérimentales attendues dans l'une au moins des disciplines suivantes : Physique-chimie, Sciences de la vie et de la terre ou Sciences de l'ingénieur.

Droits de scolarité

Droits de scolarité 2019-2020 : 170 €

Insertion professionnelle

Retrouvez toutes les informations concernant le taux de réussite au diplôme et le devenir de nos diplômés sur ce lien

Il est également possible de consulter nos documents-ressources *Des études à l'emploi* classés par domaines de formation.

Infos pratiques :

> Composante : Département de la licence sciences et technologies (DLST), UFR Arts et Sciences Humaines , Ecole nationale supérieure d'architecture de Grenoble (ENSAG)
> Niveau : Bac +3
> Durée : 3 ans
> Type de formation : Formation initiale / continue
> Lieu : Grenoble - Domaine universitaire

Contacts

Responsable pédagogique

Responsable mention S&T
licence-sciences-et-technologies@univ-grenoble-alpes.fr

Secrétariat de scolarité

CARAGUEL Christelle
christelle.caraguel@univ-grenoble-alpes.fr

Programme

› Parcours Sciences et design
› Parcours Physique-musicologie (double licence)

Toutes les informations de cette page sont indicatives et n'ont pas de valeur contractuelle - Mis à jour le 23 août 2023